Envoyé en préfecture le 23/11/2023
Reçu en préfecture le 23/11/2023
Publié le
ID : 035-243500139-20231116-C23_172-DE

Conseil métropolitain du 16 novembre 2023

Délibération

DGS/DIRCOVE/GB/AL
Rapporteur : M. Crocq

C 23.172 - Prospective – Fonds métropolitain de transition écologique et de soutien à l'investissement communal – Nouveau dispositif 2024-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La séance est ouverte à 18h36.

La séance est suspendue de 18h45 à 18h47 où la parole est donnée aux représentants du "collectif interorganisations des personnes exilées".

Présents : 002 ANDRO Rozenn, 003 APPÉRÉ Nathalie, 007 BESSERVE Laurence, 010 BONNIN Philippe (jusqu'à 21h18), 011 BOUCHER Nicolas (jusqu'à 19h52), 012 BOUCHONNET Iris, 013 BOUKHENOUFA Flavie (à partir de 18h42), 014 DU MOTTAY Eric, 015 BRIÉRO Lénaïc, 016 CAILLARD Michel, 020 CHAPELLON Didier, 021 CHEVALIER Marion, 022 CHEVANCE Christophe, 023 CHOUAN André, 024 COCHAUD Yannick, 025 COMPAGNON Charles (jusqu'à 19h55), 026 CRESSARD Antoine, 027 CROCQ André, 029 DAVID Claudine, 030 DEHAESE Olivier, 031 DEMOLDER Michel (à partir de 20h36), 033 DEPOUEZ Hervé (à partir de 18h56), 034 DESMOTS Xavier, 035 DUCAMIN Marie, 036 ÉON Pierre, 037 ESNEAULT Antoine, 038 FAUCHEUX Valérie (à partir de 19h03), 039 FOUILLÈRE Christophe, 041 GALIC Sylvie, 043 GASTÉ Christèle, 044 GAUTIER Nadine, 045 GOATER Jean-Marie, 046 GOBAILLE Françoise, 047 GUÉRET Sébastien, 048 GUILLOTIN Daniel, 049 HAMON Laurent, 050 HERVÉ Marc, 051 HERVÉ Pascal (à partir de 18h41), 052 HOUSSIN René-François, 053 HUAUMÉ Yann, 054 ID AHMED Zahra (jusqu'à 19h30), 055 JEANVRAIN Mathieu, 056 JÉHANNO Anaïs (à partir de 18h41), 057 KERMARREC Alain, 058 KOCH Lucile, 059 LABBÉ Stéphane (à partir de 18h56), 060 LAHAIS Tristan (à partir de 20h20), 061 LE BIHAN Thierry (à partir de 18h59), 062 LE BOUGEANT Didier, 064 LE GENTIL Morvan, 065 LEBOEUF Valérie, 066 LEFEUVRE Gaël, 067 LEGAGNEUR Jean-Marc, 068 LENORMAND Monique, 069 LESNÉ Bruno, 070 LETOURNEUX Geneviève (à partir de 18h42 et jusqu'à 20h30), 071 LOUAPRE Françoise, 072 MADIOT Morgane (à partir de 18h48), 076 MONNIER Jean-François, 077 MOREL Cyrille, 078 MORVAN Franck, 079 NADESAN Yannick, 081 PARMENTIER Mélina, 082 PELLERIN Isabelle (à partir de 19h57), 083 PÉTARD-VOISIN Chantal, 084 PINAULT Pascal (à partir de 18h51), 085 PINCHARD Jacques, 087 PRIGENT Alain, 088 PRIZÉ Laurent, 089 PRONIER Valériane, 090 PUIL Honoré, 091 QUÉMENER Aurélie, 092 REMOISSENET Laetitia (à partir de 19h48), 093 ROUAULT Jean-Claude, 094 ROUGIER Gaëlle, 095 ROULLÉ Patrick, 096 ROUSSET Emmanuelle, 097 ROUX Catherine, 098 RUELLO Jacques, 099 SALMON Philippe, 100 SAVIGNAC Jean-Pierre, 101 SCHOUMACKER Ève, 102 SÉMERIL Sébastien, 103 SICOT Philippe, 104 SIMON Luc, 105 STÉPHAN Arnaud, 106 THÉBAULT Philippe, 107 THEURIER Matthieu, 110 VINCENT Sandrine, 111 YVANOFF Daniel, 112 ZAMORD Priscilla.

Ont donné procuration : 001 AFFILÉ Gwendoline à 002 ANDRO Rozenn, 004 ARMAND Régine à 023 CHOUAN André, 005 BÉCHET Annick à 064 LE GENTIL Morvan, 006 BENTZ-

Envoyé en préfecture le 23/11/2023
Reçu en préfecture le 23/11/2023
Publié le
ID : 035-243500139-20231116-C23_172-DE

FONTANEL Nathalie à 010 BONNIN Philippe (jusqu'à 21h18), 008 BETTAL Khalil à 093 ROUAULT Jean-Claude, 009 BINARD Valérie à 090 PUIL Honoré, 011 BOUCHER Nicolas à 059 LABBÉ Stéphane (à partir de 19h52), 017 CAREIL Benoît à 107 THEURIER Matthieu, 018 CAROFF-URFER Sandrine à 037 ESNEAULT Antoine, 019 CASACUBERTA PALMADA Montserrat à 049 HAMON Laurent, 025 COMPAGNON Charles à 056 JÉHANNO Anaïs (à partir de 19h55), 028 DAUCÉ Henri à 084 PINAULT Pascal (à partir de 18h51), 031 DEMOLDER Michel à 079 NADESAN Yannick (jusqu'à 20h36), 032 DENIAUD Marion à 112 ZAMORD Priscilla, 040 FRISQUE Cégolène à 016 CAILLARD Michel, 042 GANDON Carole à 026 CRESSARD Antoine, 054 ID AHMED Zahra à 095 ROULLÉ Patrick (à partir de 19h30), 060 LAHAIS Tristan à 077 MOREL Cyrille (jusqu'à 20h20), 063 LE GALL Josette à 033 DEPOUEZ Hervé (à partir de 18h56), 070 LETOURNEUX Geneviève à 048 GUILLOTIN Daniel (jusqu'à 18h42 et à partir de 20h30), 073 MAHÉO Aude à 066 LEFEUVRE Gaël, 074 MARIE Anabel à 062 LE BOUGEANT Didier, 075 MONNIER Daniel à 111 YVANOFF Daniel, 080 PAPILLION Cécile à 055 JEANVRAIN Mathieu, 082 PELLERIN Isabelle à 096 ROUSSET Emmanuelle (jusqu'à 19h57), 086 POLLET Matthieu à 078 MORVAN Franck, 092 REMOISSENET Laetitia à 014 DU MOTTAY Eric (jusqu'à 19h48), 108 TONON Selene à 015 BRIÉRO Lénaïc, 109 TRAVERS David à 039 FOUILLÈRE Christophe.

Le quorum s'élève à 57 et est atteint pour l'ensemble des délibérations examinées.

M. DEHAESE est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 10 novembre 2023 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023 est lu et arrêté.

La séance est levée à 22h20.

***

Vu la délibération n° C 18.221 du 13 décembre 2018 relative au soutien à l'investissement des communes – Fonds de concours – Enveloppe financière – Règlement d'attribution et de suivi – Convention type d'attribution – Approbation ;
Vu la délibération n° C 21.121 du 17 juin 2021 relative au soutien à l'investissement des communes – Règlement d'attribution – Convention type – Approbation.

EXPOSÉ

Un premier dispositif de Fonds de concours de soutien à l'investissement communal a été approuvé par le Conseil métropolitain du 13 décembre 2018, doté d'une enveloppe financière de 10M€ pour 2 ans (2019-2020).

Un deuxième dispositif de Fonds de concours a été approuvé par le Conseil métropolitain du 17 juin 2021, doté d'une enveloppe de 15 M€ pour 2 ans (2021-2022). Il a été reconduit dans les mêmes dispositions sur l'année 2023, avec une enveloppe de 7,5 M€.

À la demande de la Conférence des Maires du 9 juin 2022, le dispositif de Fonds de concours évolue à compter du 1er janvier 2024 et pour 3 ans, afin de mieux prendre en compte les dimensions de la transition écologique et environnementale. Désormais nommé Fonds métropolitain de transition écologique et de soutien à l'investissement communal (FMTE), le nouveau dispositif bénéficiera d'une enveloppe financière de

Envoyé en préfecture le 23/11/2023
Reçu en préfecture le 23/11/2023
Publié le
ID : 035-243500139-20231116-C23_172-DE

22,5M€ sur 3 ans (2024-2026).
Le Fonds métropolitain de transition écologique et de soutien à l'investissement communal soutient les communes dans l'accueil de nouvelles populations afin de participer à la réalisation des objectifs du PLH et dans le respect des orientations du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Le nouveau dispositif intègre une dimension aménagement territorial sur la base de l'armature du Scot (Schéma de cohérence territoriale) et une dimension transition énergétique, avec des bonus qui se déclenchent en fonction d'objectifs écologiques.

Tous les projets éligibles seront cofinancés à hauteur de 20 %.

Le maintien de la catégorie des 11 communes dites "Pôles de proximité à conforter" reposera sur l'armature urbaine liée au Scot (Schéma de cohérence territoriale) : Bécherel, Cintré, Clayes, La Chapelle-Chaussée, La Chapelle-Thouarault, Langan, Le Verger, Miniac-Sous-Becherel, Parthenay-de-Bretagne, Saint Armel, Saint-Sulpice-la-Forêt. Elles bénéficient d'une majoration de taux de 10 % pour les projets éligibles.

Ce taux de base pourra être bonifié de 10 % (premier palier) ou de 20 % (second palier) selon l'ambition écologique des projets : une grille d'analyse multicritères permettra de déterminer le taux d'accompagnement. Elle est déclinée en 2 versions : la première pour les projets de construction-extension, la seconde pour les projets de rénovation. La grille est construite autour de 5 thématiques et de 10 items :

- Énergie : performance de consommation, production d'énergies renouvelables ;
- Impact carbone : construction bois ou éco-matériaux si rénovation ;
- Mobilités : implantation, stationnement, accès modes actifs ;
- Adaptation changement climatique : gestion de l'eau, confort d'été ;
- Biodiversité et milieux : limitation des impacts, aménagement du site.

Le dispositif sera mis en place à partir du 1er janvier 2024.

La consommation de l'enveloppe sera optimisée par le Comité d'engagement qui définira les assiettes et les plafonds selon le recensement des projets.

***

Après en avoir délibéré, le Conseil :

À l'unanimité,

- approuve les termes du nouveau dispositif de Fonds métropolitain de transition écologique et de soutien à l'investissement communal sur 2024-2026 ;
- approuve l'enveloppe financière dédiée à ce dispositif de 22,5M€ pour 2024-2026 ;
- autorise Madame la Présidente à signer tout acte s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 23/11/2023
Reçu en préfecture le 23/11/2023
Publié le
ID : 035-243500139-20231116-C23_172-DE

Publiée conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-25, et L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le site metropole.rennes.fr.

Le Secrétaire de séance,

Signé par : Olivier DEHAESE
Date : 22/11/2023
Qualité : Elu DEHAESE Olivier 6ème Vice-Président

Olivier DEHAESE

Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services,

Signé par : Laurence QUINAUT
Date : 22/11/2023
Qualité : Directrice Générale des Services

Laurence QUINAUT